

Le Samedi 8  
 février à 8<sup>h</sup> du soir, les Membres formant  
 le Conseil municipal de la Ville d'Orsey,  
 se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire  
 de leurs séances, sous la présidence de  
 M. Epistolle Maire.

Étaient présents: M. M. Epistolle  
 Maire, Dreu, Ecoeur, Racary, Grégoire,  
 Girard, Feltier, Jouve, Braun, Hofelle,  
 Baroque et Agassan.

Étaient absents: M. M. Chavron. Ecoeur  
 excusé, Olivier et Gaudos.

M. Bisson a été désigné pour remplir  
 les fonctions de Secrétaire.

Lecture est donnée du procès verbal de  
 la précédente séance, lequel est adopté.

M. le Maire dépose sur le Bureau un nou-  
 veau projet pour la construction de classes  
 pour les garçons et les filles, avec logements  
 pour les maîtres.

En Conseil.

En sa délibération du 21 Septembre 1919  
 après examen du nouveau projet présenté  
 par M. Colin architecte à Orsey, l'a adopté et  
 prie l'Administration supérieure d'y donner  
 une suite favorable; puis il est procédé à  
 un vote pour le choix de l'emplacement  
 de ces nouvelles constructions.

Place des Ecoles qu'on. Terrain du presbytère  
 Abstention 1 / Blanc 1

M. Dreu proteste contre l'emplacement  
 choisi par la majorité des Membres du Conseil.

Propositions pour la location du presbytère  
 Il est fait lecture d'une lettre de M. le  
 Président du Conseil d'Administration  
 des Pompes funèbres générales, Boulevard  
 Richard. Envoyé C. à Paris, par laquelle  
 il désire savoir dans quelles conditions la  
 Commune serait disposée à louer l'immeu-  
 ble ayant servi de presbytère.

Le Conseil décide que la location se

sera dans l'état actuel où se trouvent les locaux, sans réparations. Autorise la société à faire, à ses frais, les modifications qu'elle jugera utiles. Le prix de la location annuelle sera de 800<sup>f</sup>.

Marché de gré à gré Svirier.

Le Conseil approuve le marché de gré à gré, passé entre M. le Maire et M. Svirier Entrepreneur de Maçonnerie, pour la construction d'un poste de police, et s'élevant à 1641<sup>f</sup> 56.

Diverses communications

- Le Conseil donne acte à M. le Maire des communications qu'il a faites sur :
  - 1<sup>o</sup> Ravage du 13<sup>e</sup> Duvreuil.
  - 2<sup>o</sup> Divers vœux du Conseil pour diverses améliorations à obtenir de la Cie du chemin de fer P.O.
  - 3<sup>o</sup> Modifications à apporter à l'horaire des trains.
  - 4<sup>o</sup> Croquis cyclable de la route nationale 188.

Gare d'Orsay

L'Assemblée municipale a le devoir d'insister auprès de la Cie du chemin de fer Paris-Orléans, qu'en raison des diverses modifications apportées à la gare des voyageurs, celle-ci devient trop restreinte pour recevoir le public.

Soutien de famille à la Salette

Le Conseil donne acte au maire sur la demande de soutien de famille présentée par M. Huret et Gustave Charles et dont la mère est estropiée.

Pétition des habitants du quartier Madagascar

La pétition signée de quelques habitants du quartier Madagascar, demandant le bon entretien des chemins de Charreux est renvoyée à l'étude, à la Commission des chemins.

Ouvr. au fauveau du petit commerce

Le Conseil invite le vœu que nos législateurs, dans l'intérêt du petit commerce, s'abstiennent des lois qui frappent d'impôts, les grandes Maisons en rapport avec le trafic.

Enlèvement des ordures ménagères.

S. P. Adjudication pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Conducteur  
des ponts et chaussées

---

et ordres ménagers se fera au mois d'août  
prochain. Une commission étudiera les  
conditions du cahier des charges.  
M. le Maire communique au Conseil une  
lettre de M. le conducteur des Ponts et chaussées  
en vue de l'organisation du contrôle com-  
munal de la distribution d'Énergie élec-  
trique, à Orsay.

Président de la  
République.

---

Le Conseil décide qu'un crédit sera ins-  
crit au Budget, pour assurer ce service.  
A l'occasion de la prise du pouvoir  
par M. Guincaire, élu Président de  
la République, le Conseil décide que  
la façade de la Mairie soit illuminée  
le 18 février prochain.

Chemins  
de Courtabœuf

---

M. le Maire expose au Conseil qu'au mo-  
ment de la délibération du 16 Novembre  
1912, il était dans la salle, alors que son  
voisinement à l'art. 64 de la loi du 5 avril  
1884, il aurait dû se retirer, étant in-  
teressé dans l'affaire.  
Après cet exposé M. Capostolle se retire  
et le Conseil, à l'unanimité, lui accorde  
le droit de déplacer le chemin de Cour-  
tabœuf, pour les besoins de son exploita-  
tion, en se conformant aux délibérations  
et conventions antérieures.

M. Le comte  
porteur de dépêches

---

Le Bureau de poste étant ouvert, pour  
le public, tous les jours, deux heures en  
plus, et pour suite le porteur de dépêches  
devant être à la disposition de la Re-  
ceveuse, pendant ce temps,

Le Conseil décide d'allouer une somme  
de 100 francs au M. Le comte, à partir  
du 1<sup>er</sup> janvier 1913, pour ce supplément  
de travail.

Assistance  
aux Vieillardes

---

Le Conseil donne un avis favorable aux  
demandes d'assistance aux Vieillardes,  
infirmes ou incurables présentées par  
1<sup>re</sup> Œuvre D'aujourd'hui née Honniet Marie Angélique

1<sup>re</sup> partie 20<sup>th</sup> par mois, à partir du 1<sup>er</sup> février 1913.  
 2<sup>e</sup> Mme Personnier née Hallouin Célestine-Alexandrine Victorine, actuellement à l'hospice d'Orsay, et précédemment demeurant à Villejust (Seine-et-Oise), 2<sup>e</sup> partie.  
 Attendu que Garnier Eugène est momentanément à l'hospice d'Orsay, qu'il habite à Bures (Seine-et-Oise) et que procureur s'oppose et a avis de rejeter sa demande.  
 Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

à la suite de  
 Vojeck } Secrétaire A. Girard  
 Co. Drouin } Lettier }  
 P. Guyon } J. Lhuillier }  
 J. Lhuillier }

Seance du 16 Mars 1913.

Convocation.

Le samedi 8 Mars 1913.  
 Convocation du Conseil municipal, pour le Dimanche 16 Mars, à 2<sup>h</sup>, à la Mairie, à l'effet de désigner la Commission de 1913.  
 Le Maire.

à la suite de  
 L'an mil neuf cent treize, le Dimanche 16 Mars, à 2 heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dupastolle Maire.  
 Présents: M. M. Dupastolle Maire, Chavot, Egues

Adjoint, Olivier, Doux, Besson, Racour, Guépin  
 Grand, Lethier-Camille, Bissac, Moyelle.  
 Broque & Ais, Agassant.

Le Conseil étant composé comme il est  
 dit ci-dessus, et assisté des personnes notables  
 qui convoquées, à la date du 8 Mars, présents  
 mais, ont répondu à l'appel de leur nom  
 et qui sont :

M. M. Sapiéda Luc, Simon notaire, les doctesses  
 André Lape, Francis percepteur, Peize, Desvies  
 Baron, Ferré, Quirion, Souffray, Brossier  
 Guitaie.

Après avoir entendu la lecture de l'art. 6  
 du testament de M. Archangé relatif à l'élec-  
 tion des 1<sup>res</sup> Posières.

Procède à l'élection de la 1<sup>re</sup> Posière de 1913.  
 Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages  
 sont au nombre de Douze.

M. M.elles  
 Petit-Aline née le 30 Dec. 1889 à Orsay  
 Jouanneau Angèle née le 9 Dec. 1890 à Fleury  
 M. Jactard Geniètte née le 27 février 1891 à Fleury  
 L. Zougnot Marie née le 17 Dec. 1892 à Orsay  
 P. Zarriver Aline née le 12 Dec. 1893 à Orsay  
 Vandeville Marthe née le 25 Mars 1894 à Orsay  
 V. Zuisson Ceile née le 15 Avril 1894 à Orsay  
 Guérin Eia née le 15 Avril 1894 à Orsay  
 Lutin Lucie née le 10 Oct. 1894 à Orsay  
 La chery Octavie née le 8 Janv. 1895 à Buis  
 Goupeau Alice née le 10 Janv. 1895 à Orsay  
 Fouchal Georgette née le 15 Janv. 1895 à Orsay

Le dépouillement du scrutin a  
 donné les résultats suivants :



Le Conseil rentre en séance.  
Sont présents: M. L. Lapostolle, Maire, Charton,  
Égros Adjoint, Olivier, Écœur, Broussy, Drouin,  
Grégoire, Girard, Feltier, Camille, Bisson jeune,  
Moyelle, Laroque, Alexis, Agassant.  
M. Bisson est le secrétaire.

Pétition pour  
le passage de la Cour  
de la Gare des marchandises

M. le Maire communique au Conseil une pétition signée d'un grand nombre d'habitants qui font valoir qu'ils sont incommodés dans leurs affaires, par suite du mauvais état dans lequel se trouve la voie de la gare des marchandises de la gare d'Orsay.

Le Conseil.

Reconnaissant le bien fondé des réclamations que contient cette pétition.

Considérant que la ligne de Nemours doit se continuer à Courdan, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le trafic des marchandises, à Orsay et être un avis favorable à la demande présentée par les habitants.

Lettre de M<sup>lle</sup> Robert

M. le Maire fait lecture au Conseil de plusieurs lettres que lui a adressées M<sup>lle</sup> Robert relatives au chemin de Chevreuse. Le Conseil charge M. Charton-Égros Adjoint, de s'entendre avec M. Delbès, Géomètre, représentant M<sup>lle</sup> Robert afin d'arriver à une entente amiable.

Construction  
d'un groupe scolaire

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée municipale du rapport de Monsieur L. Despecteur et de l'Académie, relatif à la construction d'un groupe scolaire. Le Conseil prend en considération l'observation faite par Monsieur L. Despecteur et de l'Académie et décide la désaffectation du refuge pour les nomades, à l'époque où les nouvelles services scolaires seront installés.

Voté ainsi: Pour la désaffectation 4 voix.

Abstentions: 1

M. Colin, architecte à Orsay, sera chargé de faire un projet pour la construction d'un groupe scolaire, place des Ecoles.

Hospitalisation  
de Garnier Eugène

Le Conseil, Considérant que le sieur Garnier Eugène, actuellement à l'hospice d'Orsay n'a pas de domicile de secours et est atteint d'une maladie incurable, demande son hospitalisation et urgence à l'Asile des Petits-Frères.

Autorisation  
pour pourvoir  
la Commune de Bures

Le Conseil, Attendu que le sieur Garnier Eugène est tombé malade sur le territoire de la Commune de Bures. Autorise le conseil d'administration de l'Hospice d'Orsay, d'ester en justice contre cette Commune, qui refuse de prendre à sa charge les frais de maladie du sus-nommé.

Chemins  
du Bois du Roi

M. le Maire fait part au Conseil que la Société des Travaux publics, 101, Rue Héaumont, à Paris, s'est engagée à livrer à la circulation, à partir du 1<sup>er</sup> au 30 Avril prochain, la partie déviée dudit chemin.

Eau

M. le Maire expose que dans l'une de ses dernières séances, le Conseil d'Administration de la Société des Eaux d'Orsay, a décidé de commencer les études nécessaires, pour augmenter le volume d'eau à livrer au public.

Justice

Un membre du Conseil demande que chaque année, un compte rendu moral et financier de l'hospice, soit communiqué au Conseil municipal. Adopté.

Bures

M. M. Charton Egre et Egreur sont désignés pour assister à l'Adjudication de l'emblèvement des boues qui aura lieu en Avril prochain.

Presbytère

Le Conseil ne donne pas un avis favorable pour la vente du presbytère, et fixe à 700<sup>fr</sup> le prix de la location, à l'Administration des Pompes funèbres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Charton Egre  
Egreur  
Lecour  
Solier  
P. L. L.



Seance du 10 Mai.  
1913.

Convocations.

Le mardi 6 Mai 1913.  
Convocation du Conseil municipal, pour le  
samedi 10 Mai à 8<sup>h</sup> du soir, à la Mairie,  
pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre  
du jour.

Le Maire.

Hubert

Le conseil municipal se réunira, le 10 Mai à  
8 heures du soir, les Membres du Conseil mu-  
nicipal de la Ville d'Orsay, se sont réu-  
nis à la Mairie, après avoir été régulièrement  
convocés, et sous la présidence de M. Épistolle  
Maire.

Étaient présents: M. Épistolle, Maire, Élus  
Époux, Adjoins, Olivier, Druet, Écuyer, Macary,  
Grégoire, Girard, Seltier, Gruere, Besson,  
Foyelle, Agassant.

Étant absent: M. Épouque excusé.

M. Besson est le secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est  
lu et adopté.

Écoles.

Honoraires de M. Colin de faire un projet pour la construction d'un  
Architecte Groupe scolaire, place des Écoles. Un sous-  
sous les deux classes du milieu de la construction  
doira être prévue. M. Colin consent d'accepter  
pour les honoraires qui lui sont dus sur son  
projet, une somme de 1 fr 50 au lieu de 2 fr 50  
taux fixé par les règlements.

M. Rosière

Le Conseil décide qu'après la proclamation de  
la Rosière à la Mairie, et de son commencement  
à l'égout, un lunch sera offert à la Rosière  
et aux invités, sous la tente du Bal, place

Chemin rural  
Butte St Catherine

de la Mairie.  
Le Conseil invite M. le Maire de s'entendre avec la Commune de Lillebon, riverain du chemin rural de la Butte Sainte Catherine, afin que d'un commun accord, un projet de nivellement et de profil, concernant ledit chemin, soit établi, dans un bref délai, en raison de la demande d'alignement formulée par M. Evère, propriétaire.

Etat  
des créances irrécouvrables

Le Conseil approuve l'état de ces irrécouvrables, présenté par M. le Receveur, comprenant les noms de personnes insolubles ou parties sans adresse.

Constat Robert

M. le Maire donne lecture au Conseil du constat fait par M. Sauvaget, huissier à Salaiseau, par lequel quelques racines plantées sur le talus du chemin de l'Avance et appartenant à M. Robert, propriétaire à Casy, ont été indûment coupées par les cantonniers.

2<sup>e</sup> D'une lettre de M. Deltour, propriétaire à Casy, représentant M. Robert.

Le Conseil, après délibération et avis favorable sous conditions énoncées par celle-ci.

M. le Champion

M. le Maire communique au Conseil une lettre de M. Champion par laquelle il exprime le désir de voir pratiquer l'empierrement du chemin de l'Epette à la route nationale 188.

Le Conseil, en raison de la dépense relativement élevée qui occasionnerait ce travail, ne donne pas son avis favorable à cette demande.

Contrôle  
l'énergie électrique

En conformité de la loi du 15 Juin 1906, article 16, et du décret du 1<sup>er</sup> Octobre 1907, relatif au contrôle communal des distributions d'énergie électrique.

Le Conseil désigne M. Deschamps, Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sprucle pour assurer ce service, et vote, à cet effet, un crédit de 100 francs au Budget pour le traitement du contrôleur régulièrement désigné.

Orsay

Hospitalisation  
Desportes.

Acte est donné à M. le Maire de sa communication relative à une lettre de la Compagnie pour l'éclairage des villes, et concernant la canalisation nouvelle de la rue Elise Desportes, et la peinture des consoles, lanternes et candélabres publics.

M. le Maire dépose sur le bureau, le dossier de demande d'hospitalisation Desportes Alexandre, né le 2 Août 1843. à Brynes Seine-et-Oise, demeurant à Bry sur-Marne Seine, ayant son domicile de secours à Orsay.

Considérant qu'il n'a qu'un fils, qui a 8 enfants, dont l'aîné n'a que 11 ans, et ne peut venir en aide à son père. Et le Conseil donne un avis favorable à la demande Desportes, pour son hospitalisation à l'Asile des Petits, Fies (Seine-et-Oise) et s'engage à verser sa part contributive de la dépense.

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay les jours, mois et an, sus-dits.

Le Maire, *E. Dreyfus*  
Le Secrétaire, *A. Girard*

Séance du 8 Juin 1913.

Convocations.

Du lundi 2 Juin 1913.

Convocation du Conseil municipal pour le Dimanche 8 Juin, à 8 heures, à la Mairie, pour la tenue de la session de Mai.  
Le Maire.

*Chapuis*

l'an mil neuf cent treize, le Dimanche 8 Juin, à 8 heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Papostolle, Maire.

Étaient présents: M. M. Papostolle, Maire, Olivier Secours, Gicquière, Girard, Moyelle et Écroque. Étaient absents: M. M. Dreux, Charton-Segues, Rocardy, Feltier, Ervère, Bisson, Agassant.

Dates des sessions

Les membres présents sont d'avis que les quatre sessions ordinaires aient lieu le Dimanche à 1<sup>h</sup> 1/2, aux dates suivantes:

- Session de février - le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> Dimanche
- id. de Mai - le 2<sup>e</sup> Dimanche de Juin
- id. d'Août - le 3<sup>e</sup> Dimanche
- id. de Novembre - le 3<sup>e</sup> Dimanche

Le quorum des membres présents, n'étant pas atteint, la séance est renvoyée au Dimanche 15 Juin, présent mois, à 1<sup>h</sup> 1/2.

Et ont signé tous les Membres présents.

a. Papostolle  
 Olivier Secours  
 Gicquière  
 Girard  
 Moyelle  
 Écroque

# Séances de Mai

## 1913

### 2<sup>ème</sup> Convocations -

Du lundi 10 Juin 1913.  
 Convocation du Conseil municipal, pour le Dimanche 15 Juin, à 1<sup>h</sup> 1/2, à la Mairie, pour la tenue de la session de Mai.

Maire.  
 a. Papostolle

l'an mil neuf cent treize, le Dimanche 15 Juin, à 1 heure et demie du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Orsay

régulièrement convoqués s'est assemblé dans la  
Salle de séances, sous la présidence de M. L'apostolle  
Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Présents: M. L'apostolle Maire, Olivier, Deau  
Eccœur, Grégoire, Girard, Joyelle, Exvoque  
et Agassant Paul.

Absents: M. L'apostolle L'apostolle, excuse  
L'apostolle, L'apostolle, L'apostolle, L'apostolle.

M. L'apostolle a été désigné pour remplir les  
fonctions de Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu  
et adopté.

Compte de Gestion. Le Conseil approuve le compte de Gestion de  
l'exercice 1912, présenté par M. Francis, Receveur  
municipal et dont les recettes et les dépenses  
s'élevaient: Savoir:

Recettes	_____	77.195 <sup>75</sup>
Dépenses	_____	63.894 <sup>45</sup>

Excédent de recettes — 13.301<sup>30</sup>

laquelle somme sera portée au chapitre  
additionnel de 1913.

Compte administratif. Le Conseil émet un vote favorable sur le compte  
administratif présenté par M. L'apostolle, Maire,  
et comprenant les recettes recouvrées et les dé-  
penses faites pendant la durée de l'exercice  
1912.

Toutes les opérations de l'exercice, sont closes  
et les crédits annulés.

Comptes du Bureau de Bienfaisance. Les comptes et le Budget du Bureau de Bien-  
faisance sont approuvés.

Comptes de l'Hospice et Budget de l'Hospice et l'ancien d'Orsay  
tels qu'ils sont présentés par la Commission  
administrative.

Chapitres additionnels. Le Conseil procède à la formation des cha-  
pitres additionnels de 1913.

Chapitres additionnels de 1913.

Recettes:

Excédent de l'exercice 1912	13301 <sup>50</sup>
Produit des prestations (Espaces 1912)	14.87
Produit des Concessions	100. .
Taxe municipale sur les chiens	34. .
Subvention pour construction d'écoles	750. .
- id - de l'Etat pour les Sapeurs Pompiers	98.37
Produit de l'énergie électrique	100. .
Subvention de l'hospice pour l'assistance aux vieillards	1000. .
- id - pour la crèche	500. .
<b>Total</b>	<b>15898<sup>54</sup></b>

## Dépenses.

Travaux sur chemins vicinaux	679 <sup>83</sup>
Entretien du matériel d'incendie et équipement	98 <sup>37</sup>
Frais d'équipement des Sapeurs Pompiers	100. .
Arriérés impayés des exercices antérieurs	500. .
Subvention à la Caisse des Ecoles	100. .
Frais d'accouchements des indigentes (30 <sup>7</sup> <small>Arriérés</small> )	360. .
Indemnité à la Receiver des Postes	200. .
- id - au porteur de dépêches	100. .
Apprentissage gratuit de métier	200. .
Frais de contrôle d'énergie électrique	100. .
Protection de la santé publique	130. .
Dépenses d'assistance médicale gratuite	300. .
Frais des petites opérations chirurgicales	50. .
Subvention de l'hospice pour l'assistance aux vieillards	1000. .
- id - pour la crèche	500. .
Dépenses d'assistance aux vieillards et infirmes	971.73
Emploi de la subvention pour les Retraités ouvriers	93.10
Qualification à M. Caré, Instituteur Soljais	50. .
Frais d'études du passage du pont de 6 pieds	300. .
Réfection de la Quille des Cordiers	2000. .
Redressement du chemin du pont de pierre	700. .
Dépenses imprévues	2465.57
<b>Total</b>	<b>15898<sup>54</sup></b>

Budget primitif

Le conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives, pour l'exercice 1914.

## Services:

Traitement du Secrétaire de la Mairie	1700.
Frais de Bureau de la Mairie	200.
Conservation des Archives	50.
Frais des Registres de l'Etat civil	150.
Abonnement au journal des Communes	4.
- id - au Bulletin des lois	6.
Frais de confection des Pôles	70.
Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60.
Traitement du Receveur municipal	1450.
- id - du Gardes Champêtre	1000.
Dotations de la Poste	1500.
Allocation au porteur de dépêches	600.
- id - à la Recense	300.
Abonnement au journal des Maires	6.
Constatation de décès	30.
Timbre des mandats de paiement	60.
Allocation à la société de tir	100.
Salaires du tambour et afficheur	30.
Caisse d'épargne	100.
Timbres des Comptes et Registres de la comptabilité communale	20.
Annuaire du département	5.
Événements de famille	10.
Secours aux réservistes et à leurs familles	100.
Entretien de la Mairie	300.
Entretien et clôture du Cimetière	300.
Contributions sur les biens et revenus communaux	120.
Apprentissage de métiers	125.
Matériellement d'enfants	68.
Reversement au Bureau de Bienfaisance	700.
Chaussures aux enfants des écoles	360.
Entretien des fontaines, puits, mares	150.
Assurance des Bâtimens communaux contre l'incendie	80.
Entretien et remontage de l'horloge	100.
Allocations aux Sapeurs Pompiers	250.

à Reporter 10420.

Reports	10420.90
Entretien des pompes à incendie, accessoires et équipements	100. "
Assurance des Sapeurs-Pompiers	25. "
Contingent de la Cne pour les enfants assistés	350. "
- id - pour les aliénés	1200. "
Dépense d'assistance médicale gratuite	300. "
Petites opérations chirurgicales	50. "
Dépenses d'assistance aux vieillards & infirmes	000. "
Vaccinations gratuites	300. "
Assistance médicale gratuite pour les Gendarmes	75. "
Contingent dans les dépenses de protection de la <sup>saute</sup> santé publique	170. "
Inspection sanitaire des tueries	300. "
Assurance des employés municipaux	70. "
Allocation à la saunfarc	200. "
Allocation temporaire aux indigents	200. "
Subvention à la société de secours mutuels	250. "
Frais de Bureau - id -	50. "
Assurance à la Fédération nationale des familles lourdes commises par les pompiers	10. "
Frais du service de contrôle d'énergie électrique	100. "
Entretien des Ecoles publiques	600. "
Indemnités de résidence aux Inst <sup>rs</sup> et Institutrices	500. "
Indemnités de logement aux - id -	1800. "
Chauffage des classes et Mairie	1500. "
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	150. "
Salaires de l'aide de l'école maternelle	600. "
Registres et imprimés à l'usage des écoles publiques	20. "
Indemnité de chauffage aux Inst <sup>rs</sup> et Inst <sup>rices</sup>	210. "
Création de la crèche	500. "
Crèche (personnel et fournitures)	1600. "
Achat de livres de prix	500. "
Subvention à la caisse des écoles	250. "
Fournitures aux élèves des écoles	1200. "
Suppléments de traitement au personnel enseignant	3950. "
Médailles et livrets pour prix	50. "
Subvention à la société mutuelle sportive	100. "
Gratifications au Directeur de l'école de garçons	140. "
Entretien des Rues, quais et places publiques	1500. "

A. Reporter 29720.90



A Repartir ————— 29720

Eclairage des Rues, quais et places publiques	3400.
Entèvement des Bories et immondices	2000.
Salaires des cantonniers de la Voirie urbaine	3000.
Entretien des chemins ruraux	1000.
Salaires des cantonniers des chemins vicinaux	1300.
Entretien des chemins vicinaux	1152.
Dépenses diverses	100.
Frais généraux (frais de rôles, de timbre)	60.
Contingents affectés aux chemins de Grande Coy	4731.
Fête nationale et autres fêtes	1500.
Construction des hameçons	100.
Recensement de la <sup>Proc</sup> par le Contrôleur	150.
Secours aux familles nombreuses	1200.
Honoraires d'Architecte, Géomètre, agents d'arpentage	1000.
Retraites ouvrières (secrétaires, adjoints)	600.
Dépenses imprévues	2000.
Retraites ouvrières (Contingent de la <sup>Proc</sup> pour les salaires <sup>Comm</sup> )	100.

Total ————— 53514

Des recettes étant de ————— 25211.

Il reste à pourvoir à un déficit de ————— 28.303.

Qu la loi du 5 avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus sont urgentes et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 28.303<sup>fr</sup> représentant 2<sup>fr</sup> centimes 1 dixième additionnels, au principal des quatre contributions directes, pour couvrir les dépenses annuelles ordinaires ci-dessus désignées.

Le Conseil municipal.

Le traitement  
du Gard. Champêtre

Qu les lois des 31 juillet 1867, et 5 avril 1884.

Délibère ce qui suit :

Il est voté une imposition extraordinaire de 2<sup>fr</sup> 52 centimes par franc, au principal des 4 contributions, pour le traitement du Gard-  
Champêtre, de la Commune d'Orsay, pour  
l'année 1914.

Budget vicinal.

Le conseil municipal.

Vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 Juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par M. l'Agent Voyeur

Vu l'arrêté de mise en demeure, de Monsieur le Préfet, en date du 29 avril 1913.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir, dans un bon état de viabilité, les chemins de Grande Communication, d'intérêt commun et vicinaux

Adopte les propositions présentées par M. l'Agent Voyeur, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget communal des recettes et crédits nécessaires, pour le service des chemins vicinaux, pendant l'année 1914.

Décide enfin que les prestations seront remplacées par une taxe vicinale.

La subvention de l'Etat allouée aux dépenses des Sapeurs-Pompiers, s'élevant à 98 574, sera attribuée à l'achat du matériel d'incendie et d'équipement

Subvention  
des Sapeurs-Pompiers. Les Sapeurs-Pompiers

Mémoires impayés et le Maire propose qu'un crédit de 5100<sup>fr</sup> les exercices antérieurs soit inscrit au Budget additionnel de 1913,

pour assurer le paiement de mémoires restant dus des exercices antérieurs.

Savoir :

Travaux de Menuiserie (L'Arbre),	—	950 <sup>fr</sup> 13
Travaux de Maçonnerie (Sivier),	—	154.74
Travaux de Couverture et plomberie, Lafond	—	1147.12
Travaux de Couverture et plomberie, Lafond	—	399.12
Travaux de Serrurerie (L'Arbre),	—	551.56
Travaux de Charpente (Emercy),	—	647.96
Travaux de peinture (Garparis),	—	128.25
Frais de constat pour le Gaz	—	52.77
Travaux et fournitures (Compagnie du Gaz)	—	117.15
Mémoire Colin Architecte	—	258.70
Mémoire Colin Architecte	—	893.90
Mémoire Mangé Géomètre	—	606.53

Total ————— 5007<sup>fr</sup> 91

Le Conseil reconnaît que les dépenses restant à payer ont été régulièrement justifiées, et qu'elles seront mandatées sur l'art 4 du chapitre 1er de 1913.

Secrétaire Adjoint

Le Secrétaire Adjoint devra faire tous les jours, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, 3 heures de présence au Bureau de 9<sup>h</sup> à midi, s'occuper du service des Retraites ouvrières, et aider le Secrétaire dans ses travaux de Mairie. Son traitement annuel sera de 600<sup>fr</sup>.

Exat de cotis irrécouvrables

Le Conseil approuve l'état de cotis irrécouvrables présenté par M. le Percepteur, comprenant les noms de personnes insolubles ou parties sans adresse.

Cahier des charges pour l'enlèvement des bœufs.

Le Conseil approuve le cahier des charges pour l'enlèvement des bœufs, des immondices et ordures ménagères, tel qu'il a été établi par M. le Maire.

Fixation des dates des distributions de pain.

Les distributions de pain aux élèves des écoles communales se feront à l'école maternelle, aux dates suivantes:  
Ecole maternelle, le 10 juillet à 14 heures.  
Ecole de Garçons, le 13 juillet à 10 heures.  
Ecole de Filles, le 13 juillet à 14 heures.

Circuit téléphonique

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet relative à l'extension du réseau téléphonique en Seine et Oise.

Le Conseil estimant que la Commune ne dispose pas, en ce moment, de fonds disponibles ne peut consentir cette avance.

Commission des fêtes.

Le Conseil désigne M. Decœur, pour faire partie de la Commission des fêtes, en remplacement de M. Faudot décedé.

Eichengy cantonnier

Le traitement mensuel de M. Eichengy, cantonnier sera de 120<sup>fr</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

Constat de l'Usine à Gaz.

Le Conseil maintient ses revendications concernant le paiement par la Compagnie du Gaz de Palaiseau des frais de constat par M. Sauvageot Huissier, et autorise M. le Maire, s'il ne s'obtient pas satisfaction, d'appeler M. le Directeur de l'Usine à Gaz devant M. le Juge de Paix.

Diverses communications et cte est donné à M. le Maire, des communica-  
tions qu'il a faites concernant la société de pêche  
et l'enfant Collinet.

Assistance aux  
Vieillards.

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes  
d'assistance aux vieillards, infirmes ou incurables  
présentées par 1.° François Chuge 1.° partie 26 p. ans  
2.° Buthier-père, 1.° partie, marié, veuve que  
son fils lui donne 16 p. ans.  
3.° 40.° 1 demi, actuellement à l'hospice, 2.° partie  
4.° Laubonnier Augustine Valentine, actuellement  
à l'hospice, 2.° partie.

Impositions extraordinaires

M. le Maire soumet au Conseil, le tableau des  
annuités à payer pendant l'année, pour  
assurer le remboursement des emprunts auto-  
risés antérieurement.

Le Conseil décide que les impositions extraor-  
dinaires à comprendre dans les rôles généraux  
de 1914, seront les suivantes :

- 9 centimes pour remboursement de 22.300<sup>00</sup> autorisé  
par arrêté du 20 Décembre 1912 (Egouts)
- 3 centimes pour remboursement de 17.233<sup>33</sup>,  
autorisé par arrêté du 2 Mai 1913 (Ecoles)
- 10 centimes pour remboursement de 65.789<sup>68</sup>  
autorisé par arrêté du 12 Mars 1912 (Cimetière)
- 4 centimes 30 pour remboursement de 25.666<sup>00</sup>,  
autorisé par arrêté du 12 Mars 1908 (Ecoles)

Fait et délibéré en séance à la Mairie d'Orsay  
les jours et heures sus-dits.

Le Maire  
M. Girard  
Le Secrétaire  
Laroque

### Séance du 25 juillet 1913.

#### Convocations.

Le lundi 21 juillet 1913.  
Convocation du Conseil municipal, pour le  
vendredi 25 juillet, à 8<sup>h</sup> 1/2 du soir, à la Mairie

pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire.  
Ch. M. A. L.

L'an mil neuf cent treize, le 25 juillet, à 8 heures et demie du soir, les Membres du Conseil municipal de la Ville d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, après avoir été régulièrement convoqués, et sous la présidence de M. Epastolle Maire.

Étaient présents: M. M. Epastolle Maire, Thoret, Signes adjoint, Olivier <sup>Prévôt</sup>, Girard <sup>Évêque</sup>, Bisson, Moyelle, Caroque. Étaient absents: M. M. Écaus, Lacour, Seltier et Agassan.

M. Bisson est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire. Lecture du procès verbal de la dernière séance adoptée et l'assemblée l'approuve. Le Conseil adopte en principe le projet de construction d'un Groupe scolaire, sur la place des écoles, présenté par M. Colin, Architecte à Orsay, comprenant 14 classes, avec logements pour les Maîtres et Maîtresses et des sous-sols pour toute la surface occupée par la construction.

M. le Maire fait lecture au Conseil de la demande de soutien de famille que lui a adressée le nommé Bouguin André, classe 1911. Le Conseil considérant que la femme Bouguin est veuve avec plusieurs enfants, et mérite intérêt et bienveillance.

Donne un avis favorable à cette demande. Le Conseil ne donne pas un avis favorable à la demande faite par le cantonnier Richard qui sollicite une augmentation de salaire de 10 francs par mois.

Construction d'un Groupe scolaire

Demande de soutien de famille Bouguin classe 1911

Cantonnier Richard

Réception du Chemin du Bois du Roi

Sur l'avis favorable de la commission des

chemins, le Conseil confirme la réception du chemin du Bois du Roi, et adopte les réserves faites dans le procès verbal établi et effectué.

Diverses communications

Le Conseil donne acte à M. le Maire des communications qu'il a faites. 1.° Savage de la cour de la gare des marchandises 2.° Affaire Blondin 3.° Mine à Gaz, frais de constat qui seront payés par la Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et ans que dessus.

A. Girard  
Adjoint

M. le Maire  
Dumoulin  
Groupe  
Voté

### Seance du 13 Avin 1913.

#### Convocations.

Le Samedi 14 Avin 1913.

Convocation du Conseil municipal, pour le Mercredi 13 Avin, à 8 heures du soir, à la mairie, pour délibérer sur l'emploi de l'ancien presbytère.



M. le Maire  
Adjoint  
N. Charton Suppl.

Il y avait neufcent treize, le 13 Avin, à 8 heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charton, Égros, Adjoint au Maire.

Présents: M. M. Charton - Égros, Adjoint, Olivier, Drouin, Écœur, Macary, Grégoire, Girard, Seltier, Lacroix, Bisson, Évoque, Gassant.

Absents M. H. Lapostolle Maire, et Moyelle  
M. Bisson est élu secrétaire.  
Le procès verbal de la dernière séance est lu  
et adopté.

Ancien presbytère

Le Conseil est d'avis de ne pas louer plus  
longtemps, l'ancien presbytère en son état actuel, et  
de donner toute latitude à M. le Maire, pour le  
louer à un seul locataire, au mieux des in-  
térêts de la Commune.

Et ont signé tous les membres présents.

*[Signatures]*  
M. Girard      M. Olivier  
M. Lacombe      M. Prépe  
M. Charton      M. Egues

# Séance d'Avril 1913.

## Convocations.

Le mardi 19 août 1913.  
Convocation du Conseil municipal, pour le  
samedi 23 août, à 8 heures du soir, à la  
Mairie, pour la tenue de la session d'Avril  
et Maire.

*[Signature]*  
A. Dupuy

L'an mil neuf cent treize, le samedi 23  
Août, à 8 heures du soir, le Conseil municipal  
de la Commune d'Orsay, régulièrement  
convocqué, s'est réuni dans la salle de ses  
séances, sous la présidence de M. Lapostolle  
Maire.

Présents: M. H. Lapostolle Maire, Olivier,  
Lopez, Grégoire, Moyelle, Carouge, Altier,  
Bacary, Ernaud Bisson, Girard, Agassant  
Absents: M. H. Charton - Egues Adjoint excusé  
et Excusé.

M. Bisson a été désigné pour remplir les

fonctions de Secrétaire.

Relecture est donnée du procès verbal de la précédente séance, lequel est adopté.

Construction  
d'un Groupe scolaire

Sur l'avis de M. l'Inspecteur d'Académie, le Conseil adopte en principe un nouveau projet de construction d'un groupe scolaire, filée des Ecoles - présenté par M. Colin, Architecte à Orléans, comprenant 8 classes et 4 logements pour les Maîtres et Maîtresses. Cesdits logements devant remplacer les anciennes classes.

Vote émis :

Pour le projet : 8 voix.

Contre : 3 voix.

Nomination  
des délégués pour la  
révision de la liste électorale

Conformément à la loi en vigueur, le Conseil nomme M. Olivier, pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des électeurs en 1914 et M. H. Ecoeur et Paroquet, membres de la Commission chargée de juger les réclamations qui pourrissent se produire.

Nomination  
des délégués, pour établir  
la liste des électeurs à la  
Chambre et au Tribunal  
de Commerce.

M. H. Ecoeur et Olivier sont nommés délégués pour faire partie de la Commission chargée d'opérer les modifications nécessaires à la liste des électeurs de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

Débats des  
Boissons

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la circulaire préfectorale en date du 11 Août présent mois, concernant les débits de boissons, considérant qu'il y a intérêt public, à réglementer l'ouverture des débits de boissons, autour des édifices consacrés à un culte, des cimetières, hospices et établissements d'Instruction publique. Est d'avis de fixer l'ouverture des nouveaux débits de boissons, à 60<sup>m</sup> des édifices visés par la loi de 1880.

Travaux de réparation  
de la Rue de la Cordière

Le Conseil approuve le devis de travaux à exécuter pour la réparation de la Rue de la Cordière située à l'intérieur de la Ville. Le montant de la dépense sera mandaté sur l'art. 20 du Budget additionnel. Autorise M. le Maire,



à procéder, après approbation préfectorale, à l'adjudication de ces travaux, et désigne M. Grégoire et Olivier pour l'assister à ladite adjudication.

Fournitures classiques et de Bureau  
Traité Bachette

M. le Maire communique au Conseil un traité qu'il a passé avec la Maison Bachette, 79, Boulevard Saint Germain, à Paris, pour les fournitures classiques et de Bureau, et pour une période de 3 années, à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 1913.

Le Conseil approuve ledit traité.

Cantonnier Richard

Sur la nouvelle demande du cantonnier Richard, le conseil décide que son salaire mensuel sera de 12<sup>fr</sup> à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1914.

Assistance aux femmes en couches

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des instructions et de la loi du 27 Juin 1913, puis l'invite à fixer le taux à allouer dans la Commune, aux femmes en couches, privées de ressources. Après délibération, le Conseil fixe cette indemnité journalière à 0<sup>fr</sup> 75. M. le Maire dit qu'il regrette qu'elle ne soit pas portée à 1<sup>fr</sup> 50.

Enfant Collin

Le Conseil invite M. le Maire, à faire des démarches auprès de M. le Directeur de l'Assistance publique de la Seine, pour le placement de l'enfant Collin.

Pétition sur le chemin de Chevance

Le Conseil décide que les cantonniers doivent effectuer, par an, les travaux nécessaires, afin d'entretenir ce chemin, dans un bon état de viabilité.

Pétition d'habitants du quartier de Madagascar

Le Conseil décide que le chemin qui le sépare du quartier de Madagascar, nivelé, après avoir toutefois obtenu l'assentiment des riverains.

Rue du Bois des Raines

La rue située entre le chemin de Chevance et la Rue de la Sauterie, sera dénommée, dorénavant Rue du Bois des Raines.

Et ont signé, les Membres présents.

appelés  
M. Drouot  
M. Grégoire  
M. Olivier  
M. G. G. G.